

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIREDÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-JUST-MALMONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Séance du 06 mars 2025

N°25-03-06

Date de la convocation
27 février 2025L'an deux mil vingt-cinq
et le six mars

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espace Culturel Le Cercle, sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Maire – Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M. Jean FERNANDES et Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Adjoint – Mme Pamela MARODON et M. Denis SALANON, Conseillers Municipaux Délégués – M. Joël AUROUZE, M. David CHAUDIER, Mme Maguy FOULTIER, M. Jean FOURNEL, M. Patrice FRANÇON, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Emilie MASSARDIER, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Véronique MAURIN, Mme Maryline MOUNIER, M. Christophe PIOT et Mme Anne VINSON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés avec pouvoir :

M. André MOLLE qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER.
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN.
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à M. Jean FERNANDES.
Mme Chrystelle BERTINELLI qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB.
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Anne VINSON.

Absents excusés sans pouvoir

Néant

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2025 (DOB)

Monsieur le Maire rappelle que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants en vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a vocation à éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. L'article 107 de la loi NOTRe formalise l'organisation et le contenu du débat d'orientation budgétaire qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au Maire de présenter, entre-autre à l'organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette afin d'éclairer le vote des élus sur le budget de la Collectivité.

AR Prefecture

043-214302051-20250306-25_03_06-DE
Reçu le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025

A l'occasion de ce débat, diverses informations sont portées à la connaissance des conseillers :

- * Document préparatoire au débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2025 :
Analyse financière rétrospective, équilibre financier global, budgets annexes (lotissement communal, vente de caveaux, maison de santé et énergies renouvelables), contexte économique, loi de finances, orientations budgétaires, endettement pluriannuel.
- *Prévisions dépenses 2025
Communication, culture, animations, sports, affaires sociales, restaurant scolaire, école « La Communale », écoles « Les 4 vents », affaires scolaires, travaux – voiries – matériels, service technique et travaux en régie.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal :

D'APPROUVER le débat d'orientation budgétaire 2025, prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales tenu conformément à la réglementation dans les 2 mois avant le vote du budget primitif et aux nouvelles dispositions de la loi NOTRe sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire de notifier la teneur de ce débat et l'envoi du rapport du DOB 2025 à Monsieur Le Préfet et Monsieur Le Président de la Communauté de Communes « Loire Semène » dont la commune est membre.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE le débat d'orientation budgétaire 2025, prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales tenu conformément à la réglementation dans les 2 mois avant le vote du budget primitif et aux nouvelles dispositions de la loi NOTRe sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

DONNE POUVOIR à Monsieur Le Maire de notifier la tenue de ce débat et l'envoi du rapport du DOB 2025 à Monsieur Le Préfet et à Monsieur Le Président de la Communauté de Communes « Loire Semène ».

PRECISE que ce rapport complet du DOB 2025 sera joint à cette délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
A Saint-Just-Malmont, le 6 mars 2025

Le Maire,
Frédéric GIRODET



La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER

AR Prefecture

043-214302051-20250306-25_03_06-DE
Reçu le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025